

ARCHITECTURE DU DOSSIER DE FINANCEMENT

Le dossier de financement à présenter à PACA Émergence est composé de la liste des documents suivants :

1) LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU CONTROLE DE L'ELIGIBILITE DU DOSSIER

La Fiche d'éligibilité et les annexes de la Fiche d'éligibilité permettent de contrôler les secteurs éligibles et les conditions d'éligibilité.

a. La Fiche D'éligibilité

b. Les annexes de la Fiche d'éligibilité

- *Annexe 1 : la Déclaration des aides publiques*
- *Annexe 2 : Attestation cotisations fiscales et sociales à jour*
- *Annexe 3 : Fiche vérification LAB :*
 - o *Copie des pièces d'identités des associés à partir de 25 % et dirigeants non associés*
 - o *Copie justificatif domicile des associés à partir de 25 % et dirigeants non associés*
 - o *Répartition précise du capital des personnes morales associées à 25% minimum*
 - o *Extrait Kbis de moins de 3 mois des associés personnes morales et dirigeants personnes morales*
- *Annexe 4 : Attestation de libération du capital social*
 - *Extrait Kbis de moins de 3 mois*
 - *Statuts à jour signés*

c. La notice explicative de la Fiche d'éligibilité

2) LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU CONTROLE DE LA FAISABILITE ET LA RENTABILITE DU PROJET

a. Le Business Plan - Plan d'affaire

Le Business Plan (ou plan d'affaire) est un document qui décrit le projet d'activité, fixe des objectifs, définit les besoins en équipements, ressources humaines, etc., et précise les besoins financiers. Il a pour objectif de déterminer la faisabilité et la rentabilité du projet.

b. Les documents à joindre au Business Plan – Plan d'affaires

- CV des dirigeants
- Situation de trésorerie au moment à la date de la demande PACA Émergence : extrait balance comptable visé par le comptable ou relevés de l'ensemble des comptes bancaires
- Le cas échéant liasses, fiscales complètes des 2 derniers exercices et détail des comptes
- Le cas échéant, situation intermédiaire comptable
- Le cas échéant, rapports général et spécial des commissaires aux comptes portant sur le dernier exercice clôturé
- PV dernière AGO + rapport de gestion
- Si déjà disponible, accord du financement bancaire complémentaire et/ou justification de l'augmentation des fonds propres (si non disponible au moment du montage du dossier, le fournir dès obtention)

c. La notice explicative du Business Plan - plan d'affaire

Information relative à la préparation du dossier de financement :

Le porteur du projet est informé des modalités d'investissement de PACA Émergence par les réseaux de partenaires ou par le site Internet de PACA Émergence.

Le site Internet de PACA Émergence est informatif sur l'action du fonds et sur les modalités de la présentation des dossiers ; il reprend :

- La finalité de PACA Émergence,
- Les secteurs éligibles et les conditions d'éligibilité,
- Les modalités d'investissements,
- Les réseaux de partenaires vers qui se rapprocher pour le dépôt du dossier,
- Les éléments à figurer dans le dossier pour l'instruction ; ces documents sont téléchargeables ; ils sont repris pour mémoire en annexe 1.

Le partenaire pilote le porteur du projet dans la constitution du dossier PACA Émergence en vue d'une transmission dans les bonnes formes. Pour ce faire, la liste des pièces composant le dossier de présentation (cf. ci-dessus), et les modèles de documents sont téléchargeables sur le site de PACA Émergence (<http://www.pacaemergence.com>).

Le partenaire est libre de son degré d'implication et/ou d'analyse du projet de l'entreprise candidate.

En aucun cas, l'équipe d'investissement de PACA Émergence et son Président ne peuvent prendre directement à l'étude un dossier d'entreprise sans qu'il ait été prescrit par un partenaire.

Dans le cas d'un contact direct avec l'équipe d'investissement ou le président de PACA Émergence, le porteur du projet est redirigé vers un des partenaires géographiquement adapté.

Une fois le dossier constitué par le porteur du projet, le partenaire a pour mission :

- 1) de contrôler l'éligibilité du dossier. Pour ce faire, il doit remplir, ou faire remplir par le porteur du projet, la fiche d'éligibilité qui lui a été communiquée par l'équipe d'investissement de PACA Émergence ; cette fiche est également téléchargeable sur le site PACA Émergence. Elle doit être datée et signée par le partenaire avant l'envoi du dossier à PACA Émergence.
- 2) de vérifier l'exhaustivité du dossier de présentation.
- 3) de veiller à la présence des documents nécessaires aux vérifications légales : c'est-à-dire le contrôle de De Minimis¹ et le contrôle LAB². Voir annexes 3 et 5.

La transmission du dossier d'entreprise à PACA Émergence peut se faire soit directement par voie d'email à l'équipe d'investissement d'ACG Management (adresse email sur le [site de PACA Emergence](#)), soit à l'adresse suivante :

[**dossier@pacaemergence.com**](mailto:dossier@pacaemergence.com)

L'équipe d'investissement de PACA Émergence accuse réception du dossier de présentation s'il arrive complet et conforme ; cet accusé de réception confirme la mise à l'étude du projet d'entreprise.

Durant la phase d'étude, le partenaire est tenu informé par l'équipe d'investissement de l'avancement de l'instruction du dossier et de son passage ou pas en comité d'engagement.

¹ *Contrôle de Minimis* : le chef d'entreprise a la responsabilité d'une déclaration exhaustive des aides publiques accordées à l'entreprise ayant fait l'objet d'un versement au cours des 2 années fiscales précédentes et de l'année en cours, ou bien déjà décidées et pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir. Une déclaration des aides publiques est à remplir, dater et signer par le chef d'entreprise (modèle en annexe 2). Pour mémoire, le montant des aides publiques « De Minimis » perçues par l'entreprise ne peut pas excéder 200.000 euros sur les 2 années fiscales précédentes et l'année en cours.

² *Contrôle LAB* (Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) : en reprenant la table de capitalisation de l'entreprise et des documents d'identification (pièces d'identité, Kbis pour les personnes morales), l'équipe d'investissement PACA Emergence doit s'assurer de la qualité des principaux associés et dirigeants, et des liens qui existent entre eux. Voir annexe 4.